

cas, en raison de ces droits de quaiage, le concentré de cuivre du Nouveau-Brunswick a été expédié au Japon où il a été fondu au lieu d'être acheminé tout juste à 200 milles, à Murdochville.

Dans un cas, le Japon a pu enchérir sur l'offre de nos sociétés canadiennes. Il m'est pénible de penser qu'une industrie de chez nous, exploitée dans cette région, soit empêchée, en raison de droits imposés par le gouvernement, de transformer nos propres ressources naturelles dans notre propre province ou notre propre pays. Il nous a fallu envoyer notre concentré de cuivre au Japon qui nous a fait parvenir en retour des plaques de cuivre. A mon avis, monsieur le président, c'est une piètre façon de s'occuper d'une région désignée.

Tout dernièrement, nous recevions du minerai concentré de Terre-Neuve, mais on m'a dit il y a quelques jours que ces arrivages avaient cessé à cause d'avaries au quai de Tilt Cove. Néanmoins, des expéditions de ce genre sont des choses que nous tenons à encourager. Nous voudrions créer une industrie qui serait exploitée à longueur d'année. Le gouvernement devrait songer sérieusement à assurer le maintien de nos industries afin de donner du travail à nos chômeurs, qui représentent actuellement 25 p. 100 de notre effectif de main-d'œuvre. Quand je pense que 35.3 p. 100 des chômeurs de tout le pays se trouvent dans la province de Québec, j'en déduis que la situation est grave. Je prie le ministre de bien vouloir faire en sorte que l'on s'occupe de notre région.

Je voudrais dire un mot maintenant de la partie septentrionale de ma circonscription, dont le ministre a entendu parler, bien sûr, au cours de tous les débats sur le chemin de fer qui devait y être construit. Je sais que cette question n'est pas de mise au cours de l'étude des crédits du ministère des Transports, car un montant y est déjà affecté dans les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, mais il y a une chose que je voudrais tirer au clair une fois pour toutes. Vu que le ministre est renommé pour sa sagesse, je suis sûr qu'il pourra m'éclairer à ce sujet.

Deux anciens membres du cabinet ont entrepris une tournée de la péninsule gaspésienne au cours de laquelle ils ont prononcé de nombreux discours. L'un d'entre eux détenait déjà le portefeuille de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il a parlé des fonds que le Parlement avait affectés à la construction du chemin de fer. Une fois, il a déclaré que les crédits n'avaient pas été votés et une autre fois il a soutenu le contraire. Dans un article de journal émanant de Sainte-Anne-des-Monts, on peut lire:

[M. Keays.]

[Français]

...M. Maurice Lamontagne a dit avant hier soir, au Club de Réforme de Montréal, que les sept millions de dollars qui serviront à payer le quai de Rivière-du-Loup seraient pris sur les \$16,000,000 réservés à la partie nord de la Gaspésie. Au cours d'une réunion d'urgence, la Chambre gaspésienne a décidé de demander qu'Ottawa fasse une mise au point définitive au sujet de l'utilisation de ces \$16,000,000.

[Traduction]

En une autre occasion, le député de Matapédia-Matane, prononçant un discours sur une affectation de 16 millions de dollars à la construction d'un chemin de fer entre Sainte-Anne-des-Monts et Matane, s'est exprimé en ces termes:

[Français]

...les 16 millions qui devaient servir à la construction d'un chemin de fer entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts seront utilisés spécifiquement à l'avantage du territoire directement concerné, c'est-à-dire les districts de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat.

[Traduction]

Monsieur le président, il y a une contradiction quelque part, car la somme n'a pas été dépensée pour la construction d'un chemin de fer entre Sainte-Anne-des-Monts et Matane. Les premiers contrats adjugés pour des constructions financées sur les fonds accordés à la province de Québec par le gouvernement actuel visaient d'autres régions que la nôtre où n'existe pas de chemin de fer. Pourquoi donc le travail a-t-il débuté dans une autre région plutôt que dans la région que le gouvernement avait alors jugé bon de désigner?

• (12.50 p.m.)

Le 5 août 1964, comme en fait foi la page 6613 du hansard, le ministre a déclaré que le Parlement avait déjà reconnu, en principe, la nécessité pour le gouvernement fédéral de prendre des mesures en vue d'améliorer les moyens de transport dans la région de Gaspé. Je suis d'accord. Mais plus loin, page 6614, le ministre dit:

On remarquera que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'affecter à la route la somme entière de 16 millions de dollars; c'est que nous croyons qu'une partie de ces fonds peut être employée efficacement à l'aménagement d'aéroports et de ports, ce qui relève directement du gouvernement fédéral.

Un certain nombre de projets d'aménagement de ports ont été approuvés en principe et des postes appropriés seront inscrits au budget supplémentaire des dépenses du ministère des Travaux publics.

En examinant de nouveau les crédits, je constate que deux ou trois projets importants devaient être entrepris immédiatement après cette déclaration du ministre. Je connais bien cette circonscription. Or, aucun de ces projets n'a été mis en œuvre. A Sainte-Anne-des-Monts, les fonds votés devaient être affectés